



LEGAL AID ONTARIO  

---

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

# PROGRAMME D'APPELS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

---

## AIDE JURIDIQUE ONTARIO STRATÉGIE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE DÉPENDANCES

Wayne van der Meide, chef régional  
Bureau provincial de gestion des causes

Ryan Fritsch, responsable, Stratégie en matière de santé mentale  
Politiques, recherches et relations extérieures

Décembre, 2014

# Appels en matière de santé mentale – Introduction

2

- AJO introduit un programme qui élargit considérablement la disponibilité de certificats et d'heures couvertes pour des appels de décisions de la Commission du consentement et de la capacité et de la Commission ontarienne d'examen (« appels en santé mentale »).
- Ce programme fait suite à des événements récents, dont l'affaire *Ontario v. Criminal Lawyers Association of Ontario* (2013 SCC 43) et les conséquences anticipées du projet de loi C-14.
- Les récentes consultations d'AJO sur la Stratégie en matière de santé mentale ont démontré le besoin d'élargir les appels en matière de santé mentale, de renforcer les avocats privés et d'améliorer l'accès à la justice.

# Appels en matière de santé mentale – Consultations

3

- Ce projet est introduit à la suite des consultations auprès de représentants du Mental Health Legal Committee, de la Criminal Lawyers Association et du Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques, tenues de mai à septembre 2014.
- Le MPG, l'ABC et AJO ont conçu ensemble une approche coordonnée de la mise en état d'appels et anticipé les problèmes (conversation d'appels de détenus en des appels d'avocat, souhaits du client de s'adresser au tribunal, etc.)
- Des consultations semblables sont en cours auprès de la CCC et de la CSJ.

# Appels en matière de santé mentale – Mise en oeuvre

4

- Mise en œuvre prévue pour début 2015.
- La plupart des caractéristiques clés du programme, décrites ci-dessous, seront mises en œuvre en janvier.
- Un processus provisoire est en place pour les appels déposés entre avril et décembre 2014.

# Appels en matière de santé mentale – Caractéristiques

5

- 1) Davantage d'heures pour tous les certificats existants devant la CCC et la COE pour :
  - ▣ Discuter des résultats de l'audience, informer le client de ses droits et options d'appel;
  - ▣ Déposer un avis d'appel si nécessaire;
  - ▣ Remplir un rapport postérieur à l'audience.
- 2) Les avocats soumettent un rapport standard de deux pages après chaque audience devant un tribunal administratif pour :
  - ▣ Informer AJO des désirs du client et indiquer un avocat préféré (s'il est connu);
  - ▣ Servir de demande de certificat pour un appel;
  - ▣ Recommander un niveau de financement de l'appel.
- 3) Des certificats pour des opinions et des lettres d'opinion ne seront plus exigés
  - ▣ Accélère les approbations et renforce la certitude;
  - ▣ Examen du comité régional après la demande de certificat d'appel.

# Appels en matière de santé mentale – Caractéristiques

6

- 4) Dans le rapport postérieur à l'audience, l'avocat recommande un des trois niveaux de financement d'appel selon la complexité de la cause, les objectifs du client, la gravité des questions soulevées, les chances de réussite, la qualité de l'intérêt public, etc.
- 5) Toutes les demandes d'appel lié à la santé mentale seront centralisées à AJO, à un point de contact unique dans le Bureau provincial de gestion des causes (BPGC).
- 6) Le BPGC a travaillé avec le MPG et la CAO à l'élaboration d'un processus coordonné de mise en état d'un appel; processus semblable en cours d'élaboration pour la CCC et la CSJ (Toronto).

# Appels en matière de santé mentale d'AJO – Caractéristiques

7

- 7) Des certificats pour des appels sont admissibles à des fonds d'assistance et des fonds de mentorat.
- 8) À l'avenir, les appels liés à des troubles de santé mentale seront liés aux normes améliorées applicables aux avocats sur les listes et au service de qualité.

# Appels à la CCC – Certificats anciens et nouveaux

8

	Certificat actuel	Nouveau certificat
Certificats pour des audiences à la CCC	10 heures + 2 heures chaque jour subséquent + présence + 3 heures en cas de multiples questions en litige + 1 heure (facultative) pour discuter des résultats avec le client.	10 heures + 2 heures chaque jour subséquent + présence + 3 heures en cas de multiples questions en litige  NOUVEAU : + 1 heure (obligatoire) pour discuter des résultats et déposer un rapport postérieur à l'audience. NOUVEAU : + 3 heures pour déposer un appel (nouveau)
Certificats pour des appels de la CCC	16 heures + présence + augmentation discrétionnaire	NOUVEAU : Trois niveaux de certificat selon les recommandations de l'avocat :  Niveau 1 : 25 heures pour des appels qui ont peu de chance de réussite, questions simples, etc. + temps d'audience.  Niveau 2 : 35 heures pour des appels « standards » avec une chance de réussite, questions importantes, etc. + temps d'audience.  Niveau 3 : 50 heures pour des appels complexes/ arguments d'intérêt public, etc. + temps d'audience.



# Appels à la COE – Certificats anciens et nouveaux

9

	Certificat actuel	Nouveau certificat
Certificats pour des audiences à la COE	10 heures + 8 heures si 2 <sup>e</sup> jour + présence	10 heures + 8 heures si 2 <sup>e</sup> jour + présence  NOUVEAU : + 1 heure pour discuter des résultats et déposer un rapport postérieur à l'audience. NOUVEAU : + 1 heure pour déposer un avis d'appel
Certificats pour des appels de la COE	16 heures + présence + Augmentation discrétionnaire	NOUVEAU : Trois niveaux de certificat selon les recommandations de l'avocat :  Niveau 1 : 25 heures pour des appels qui ont peu de chance de réussite, questions simples, etc. + temps d'audience.  Niveau 2 : 35 heures pour des appels « standards » avec une chance de réussite, questions importantes, etc. + temps d'audience.  Niveau 3 : 50 heures pour des appels complexes/arguments d'intérêt public, etc. + temps d'audience.

# Rapport postérieur à l'audience

10

- **Probablement pas d'appel** : déposer le rapport dans les dix jours de la décision.
- **Appel possible** : déposer le rapport dans les dix jours de la réception des motifs.

# Questions de fond

11

- L'approbation du comité régional se fondera sur le rapport postérieur à l'audience et les recommandations de l'avocat – le client ne devra plus faire une demande distincte pour obtenir un certificat couvrant une opinion.
- La recommandation de l'avocat, dans le rapport postérieur à l'audience, sur le niveau de financement, la complexité de la cause, etc., peut être modifiée par l'avocat de l'appel en consultation avec le BPGC.
- Le BPGC aidera à trouver un avocat d'appel si le client décide de ne pas continuer avec l'avocat de l'audience et n'indique pas de préférence particulière.

# Questions de fond

12

- Dans le cas exceptionnel où le client souhaiterait agir en son propre nom, un *amicus* peut être nommé selon les qualifications et la disponibilité des avocats.
- Comme il s'agit d'un nouveau projet, des ajustements nécessaires seront effectués selon les commentaires des clients, des avocats et des institutions respectives.

# Questions d'ordre procédural

13

- Motions provisoires : des blocs supplémentaires de 10 heures seront proposés si des motions dépassent le seuil du niveau.
- Appels de détenu/avocat : en raison de l'élargissement de la couverture, chaque fois que possible, des appels à la CAO doivent être déposés en premier comme appels d'avocat.
- Clients qui souhaitent s'adresser au tribunal : la CAO et le MPG indiquent un appui temporaire pour faciliter ce souhait.
- Calendrier : La CAO et le MPG indiquent un appui temporaire pour une prolongation uniforme (jusqu'à 45 jours) pour que l'avocat d'appel puisse déposer un mémoire après la mise en état du cahier d'appel.

# Questions – Contrôles

14

- Les avocats peuvent obtenir des heures supplémentaires après l'audience, au cours desquelles il est attendu qu'ils rencontrent leur client pour discuter des points suivants :
  - ▣ Bien-fondé de l'appel
  - ▣ Droits d'appel
  - ▣ Solutions de rechange à un appel
  - ▣ Chances de réussite
  - ▣ Résultats attendus
  
- Avenir : normes améliorées applicables aux avocats sur les listes et exigences de formation pour devenir avocat chevronné (à élaborer).

# Mise en oeuvre et prochaines étapes

15

- Début 2014
  - Des heures ont été ajoutées aux certificats pour la CCC et la COE.
  - Le rapport postérieur à l'audience doit être déposé pour toutes les audiences à la CCC et à la COE.
  - Tous les appels liés à des troubles de santé mentale sont tranchés selon le nouveau processus et les nouveaux critères.
  - La coordination des demandes d'appel se fait par le biais du BPGC d'AJO.
- Avenir – 2015
  - Mise en place du programme de formation sur la santé mentale d'AJO.
  - Désignation de dirigeants locaux pour la formation sur la santé mentale.
  - Normes améliorées pour les avocats sur les listes et programme de formation pour les causes et les appels liés à la santé mentale.

# Contacter

16

## Commentaires

Ryan Fritsch

Stratégie en matière de mentale  
causes

[fritschr@lao.on.ca](mailto:fritschr@lao.on.ca)

## Opérations

Wayne van der Meide

Bureau provincial de gestion des  
santé

[vanderw@lao.on.ca](mailto:vanderw@lao.on.ca)

